



Litige canal plus (intrum justicia)

Par **yan**, le **18/04/2012** à **17:18**

Bonjour,

Canal plus, par une lettre simple d'intrum Justicia, me réclame un impayé de Octobre 2010. A cette date, Canal plus m'a prélevé 15 euros au lieu de 29.75 euros et me réclame aujourd'hui la différence. Ils ont reconnu leur erreur mais estime que je dois payer même 1 an et demi après. Y a t-il prescription? Dans le cas contraire suis-je obligé de régler cette somme de 14.75 euros à cette société de recouvrement amiable.

Je précise que je n'ai reçu aucune lettre de canal plus (ni aucun coup de fil d'ailleurs) et que je trouve cette façon de faire un peu "limite" de me réclamer de l'argent 18 mois après leur erreur.

Merci de votre répose.

Yan.

Par **pat76**, le **18/04/2012** à **19:09**

Bonjour

Vous avez reçu une lettre simple, vous ne vous en occupez même pas et au visa de la somme réclamée je peux vous assurer qu'il n'y aura jamais d'action en justice ni d'intervention d'un huissier?

Laissez intrum justicia avoir plus de frais en timbres que le montant de la somme que l'on vous réclame.

Sans de titre exécutoire émis par un juge, les frais sont à la charge du créancier.

Ne vous faites aucun soucis et surtout ne répondez pas.

Vous avez reçu une lettre simple donc vous n'avez rien reçu.

Par **yan**, le **18/04/2012** à **19:47**

Merci de votre rapidité de réponse. Je vais suivre votre conseil et ne pas donner suite. (tant pis pour eux, je leur avais préparer une jolie lettre:))

Par **panoramic**, le **29/06/2013** à **19:16**

[fluo]bonjour[/fluo]

C'est bien de partager nos problèmes, je vais donc rien faire de plus , ça dure depuis un an environ, merci encore